VILLE DE SAINT-ASTIER

la Gazette ASTÉRIENNE

NUMÉRO 10

tri mestriel Avril/Mai 2021

LE JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE SAINT-ASTIER

édito

INVESTIR DANS LA VIE INVESTIR POUR LA VILLE

Chères Astériennes, Cher Astériens,

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons cette première Gazette de l'année. Nous avons souhaité un journal synthétique, facile à lire et surtout une source d'informations multiples et variées reflétant ainsi la vitalité de notre commune.

Malgré la crise sanitaire et ses différentes périodes de confinements et de déconfinements, à Saint-Astier, la grande majorité des services au public restent accessibles à toute la population et les projets avancent.

Le seul grand regret est l'arrêt total des activités du Centre Culturel. Arrêt ne signifie cependant pas chômage partiel pour les personnels. Les agents de la Fabrique prêtent en effet main forte aux services techniques, au Centre Communal d'Action Sociale, aux services administratifs, au centre de vaccination de l'hôpital rural et surtout rénovent la Fabrique afin de bientôt mieux vous accueillir.

L'arrêt des manifestations amène également les agents du service des sports à réorganiser leur outil de travail.

La Gazette vous permettra de découvrir le dynamisme économique de la commune, un zoom sur son marché immobilier, ses entreprises, l'arrivée de la Fibre les grands projets d'aménagement urbain...

Nos grandes decisions de ce début d'année : nouvelle baisse de la taxe du foncier bâti et non bâti, investissement de plus de 1,3 millions d'euros dans l'urbanisme, les bâtiments communaux, l'embellissement de la ville, l'entretien des villages, la santé, l'environnement, les Pavillons des Forêts, le Centre Culturel la Fabrique, le renouvellement de matériel, équipement numérique, etc...
Une enveloppe de 7, 2 millions sera dédiée au fonctionnement de l'ensemble des services.

Saint-Astier dans l'action : Centre de vaccination, resto du cœur et engagement dans la lutte contre le cancer, concours de dessin, animations culturelles et sportives...sont autant d'actions efficaces afin de lutter contre l'isolement social, la pandémie et permettre à la vie de reprendre.

Vive la Vie.

Élisabeth MARTY
Maire de Saint-Astier
Conseillère départementale
Vice-présidente de la CCIVS

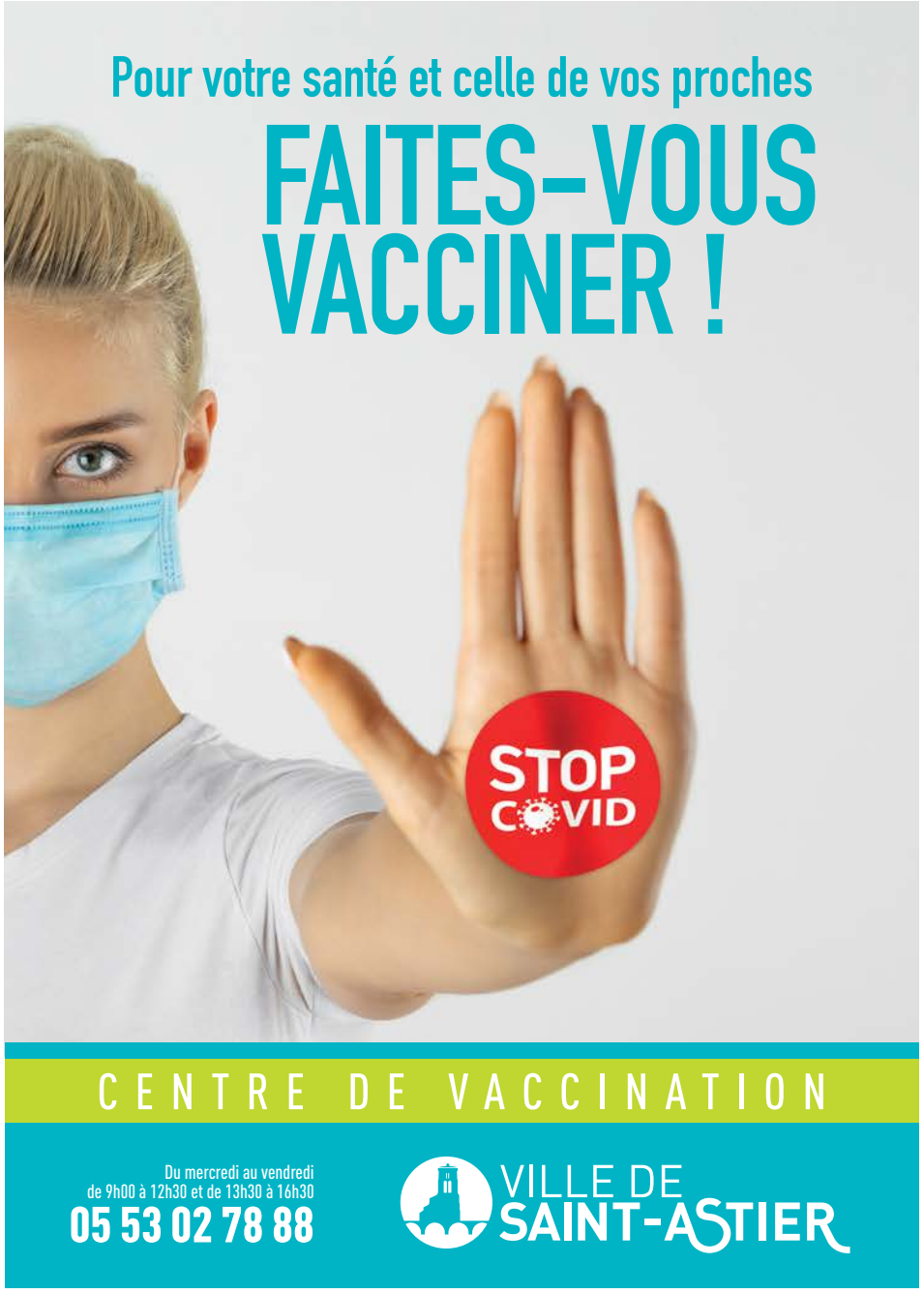

COUP D'ŒIL SUR LE CONCOURS DE DESSIN

BRAVO à nos petits artistes Astériens...

En fin d'année 2020, la municipalité a organisé un concours de dessin sur le thème de Noël pour les enfants âgés de 3 à 10 ans répartis en deux catégories : les 3-6 ans et les 7-10 ans.

Plus d'une trentaine d'enfants y ont participé. Les résultats ont été dévoilés le 30 janvier 2021. Tous les jeunes artistes astériens ont été récompensés.

Un diplôme a été remis à chaque participant ainsi que des crayons de couleur et un goûter à emporter.

Les trois premiers de chaque catégorie ont eu droit à un cadeau supplémentaire. Les heureux gagnants étaient :

Catégorie 3-6 ans :
1er prix : Jasmine PAILLÉ ; 2ème prix : Thomas BARRÈRE ; 3ème prix : Apolline DESMOULIN

Catégorie 7-10 ans :
1er prix : Margot BOIDRON; 2ème prix : Ewan FAVERIAL ; 3ème prix : Chloé MASSACRIER.

Au vu du succès de ce concours, l'équipe municipale prévoit de reconduire le concours pour les prochaines fêtes de fin d'année avec, peut-être, un thème différent...

VACCINATION AUX PAVILLONS DES FORÊTS

Nous poursuivons notre action en faveur de nos aînés

Le 12 février 2021, l'ensemble des personnels des Pavillons des Forêts et du CCAS ont mis en place une infrastructure pour accueillir en toute sécurité sanitaire : 1 médecin, 2 personnels infirmiers, 1 personnel administratif mandatés par le Conseil Départemental afin de procéder à une première vaccination anti-covid-19 (vaccin Pfizer) à 40 résidents et 3 membres du personnel.

Grâce à cette organisation rigoureuse, cette journée s'est déroulée dans une ambiance sereine et disciplinée.

Le vendredi 5 mars 2021 a eu lieu la seconde vaccination.

LES PAVILLONS DES FORÊTS EN MARCHE VERS LE NUMÉRIQUE

Depuis le mois de février, nos aînés résidant aux « Pavillons des Forêts » se sont vu attribuer trois tablettes numériques.

Ces appareils utilisés pendant les séances informatiques auxquelles ils peuvent participer, leur permettent d'accroître leur mémoire et de développer leurs réflexes au travers de jeux ou d'exercices virtuels.

L'installation technique a été gérée par le service informatique de la mairie

Ces moments privilégiés seront très appréciés en ces périodes de crise sanitaire.

C'est également un moyen de maintenir le lien avec les familles souvent éloignées.

ASTÉRIUS RETROUVE SA SPLENDEUR

C'est en 2019 que les entreprises Périgourdine RMPB et SOCRA ont travaillé sur la rénovation du socle et de la statue de l'ermite local, Asterius.

La fondation Agir du Crédit Agricole ainsi que l'association SOS Agriculteurs en détresse ont souhaité, par le biais d'un mécénat, participer à cette restauration.

Une plaque sur le socle a été apposée, mentionnant la contribution offerte à la mairie.

Un grand merci à eux !

CHARENTE-PÉRIGORD

LES RESTOS DU CŒUR

UN SERVICE IMPORTANT AUPRÈS DES PLUS DÉMUNIS

Au XXIème siècle, au « Pays des droits de l'homme », « on n'a plus le droit ni d'avoir faim ni d'avoir froid ! ». C'était, il y a plusieurs décennies, la devise de Coluche.

Cette organisation humanitaire nationale, considérée comme une initiative ponctuelle à l'époque, est devenue au fil des années une véritable institution poursuivant un double objectif d'aide alimentaire et de soutien aux personnes en difficulté matérielle en partenariat avec les services sociaux locaux.

Pour l'antenne de Saint Astier, vingt-sept bénévoles œuvrent, dans des locaux mis à disposition par la municipalité, **les mercredis matin, jeudis et vendredis matin et après-midi** pour rendre la vie plus douce à cinquante-cinq familles représentant cent-vingt personnes bénéficiaires.

Tout contact est possible pour une aide ponctuelle ou plus durable après inscription, les jeudis et vendredis de 14 heures à 16 heures. Il est conseillé de prendre contact avant toute visite au **07 55 61 74 72** (laisser un message sur le répondeur en cas d'absence).

Autre contact possible par courriel : **ad24.stastier@restosducoeur.org**

Le Centre Communal d'Action Sociale **05 53 02 42 97** de la commune se tient également à disposition pour toute demande d'aide.

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur travail remarquable.

OBJECTIF ROSE TRIP DÉSERT

RUBANROSE cancerdusein.org

ROSE TRIP Maroc

TREK D'ORIENTATION FÉMININ ET SOLIDAIRE

Elles sont trois : Mélanie, Cassandra et Vanessa, sapeurs-pompiers volontaires à Saint-Astier.

Elles se sont mises au défi de réaliser un trek dans le désert marocain pour représenter d'une part le « Ruban Rose » qui lutte contre le cancer du sein, et d'autre part « Enfants du Désert », une association qui vient en aide à de jeunes marocains.

Du 28 octobre au 2 novembre prochain, elles participeront à une course d'orientation internationale 100% féminine, **le « TREK ROSE TRIP »** au Maroc. Une action symbolique et forte de sens dans le but d'offrir un maximum de visibilité à la sensibilisation et au dépistage précoce du cancer du sein. Cette solidarité dans l'effort célèbrera la lutte des victimes du cancer du sein.

Pour y parvenir, elles ont créé et vendent sur les marchés, vide-greniers, brocantes et sur internet des objets et produits « fait-main » (trousses de toilette, panières, cosmétiques, bougies…). Elles ont besoin du soutien de tous sous forme de dons en matériels ou d'aides financières afin de pouvoir réaliser leur projet.

Pour les soutenir, rendez-vous sur leur page Facebook : « Les Baftrekeuses » pour découvrir toutes les actions menées et les confections disponibles à l'achat. Vous pouvez également participer à leur cagnotte en ligne : **helloasso.com/associations/lesbaftrekeuses.** Et si vous souhaitez échanger avec elles, envoyez-leur un mail : lesbaftrekeuses@gmail.com

La ville de Saint-Astier versera une subvention de 1 000 € et suivra avec un très grand intérêt ce beau projet.

UN HOMME DE TERRAIN À LA TÊTE DES SERVICES TECHNIQUES

Philippe JEAN-MARIE a pris la direction des services techniques de la commune.

Originaire du Sud-Ouest, il revient dans sa région natale après une riche expérience passée principalement en région parisienne où, pendant près de 30 ans, il a gravi les échelons au sein de la collectivité territoriale dans le milieu sportif puis dans le domaine technique.

Exigeant et à l'écoute, il a pris en main la réorganisation des services techniques. Après en avoir observé le fonctionnement, en véritable homme de terrain, il a décelé les qualités de chaque membre de son équipe qu'il ambitionne de faire monter en compétences en impulsant un esprit de cohésion et de responsabilité dans leur travail.

Secondé par Virgil VIMONT, ancien responsable de la cellule achat du Centre National d'Entrainement des Forces de Gendarmerie (CNEFG). Celui-ci apporte au service sa réactivité, sa rigueur dans l'organisation, sa polyvalence et le goût du travail en équipe.

La préoccupation première de Philippe JEAN-MARIE : rendre un service public de qualité et de proximité afin que le cadre de vie des Astériennes et Astériens soit le meilleur possible.

Rigoureux dans sa gestion du service, il ne l'est pas moins dans la maîtrise de son budget qu'il optimise dans le souci de l'intérêt économique général. Les actions déjà engagées le prouvent : mise en place d'un système de contrôle du carburant, optimisation des déplacements, regroupement des achats et collaboration avec les entreprises locales, ceci en totale adéquation avec la volonté des élus.

Très occupé depuis son arrivée par la gestion des inondations, il a entrepris une campagne de nettoyage des fossés : un travail de fond nécessaire tout comme l'hydrocurage des réseaux.

Prochainement, un nouveau logiciel de gestion des services techniques sera déployé afin de centraliser les signalements repérés dans la commune, planifier les interventions plus rapidement et gérer au quotidien les bâtiments et les services communaux.

Vous l'aurez constaté, le travail de Philippe JEAN-MARIE et de son équipe n'est pas de tout repos mais les résultats sont déjà visibles et le futur nous promet de belles réalisations à venir…

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ACTIVÉ DÈS LES PREMIÈRES HEURES

Lors de la période des inondations du mois de janvier et à la suite des informations apportées par la Préfecture de la Dordogne sur les éventuels risques d'une crue de notre rivière l'Isle, la municipalité a mis en place le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde). Ce document a pour objectif, selon les phénomènes (inondations, crues, tempêtes, séismes) qui nous impactent, d'organiser la mobilisation des ressources de la commune pour assurer :

- **L'alerte et l'information de la population**
- **La coordination et l'appui aux services de secours de la commune (pompiers)**
- **L'assistance et le soutien à la population**

Le PCS a pour vocation de définir les bases du dispositif afin d'essayer au mieux d'identifier et d'organiser, par anticipation les principales missions et fonctions pour faire face à toute situation à la suite d'un évènement majeur. Ce dispositif se doit d'être modulable et adaptable pour répondre au mieux à l'évènement pouvant affecter la population.

Les sinistres affectant la population et susceptibles de désorganiser notre fonctionnement quotidien, peuvent avoir des causes très variées :

- **Accident courant** (transport, incendie, …)
- **Dysfonctionnement des réseaux** (transport, énergie, eau, …)
- **Phénomènes climatiques** (inondation, tempête, chute de neige, …)
- **Problème sanitaire** (canicule, coronavirus, …)

Quel que soit le cas, la municipalité doit apporter des réponses rapides et adaptées pour éviter d'être débordée par les conséquences matérielles ou médiatiques et ainsi ne pas basculer dans une situation de crise. Il s'agit pour elle, avant l'évènement, de se préparer, s'organiser et se former.

Pour cela Madame le Maire a organisé une cellule de travail composée de :

- **Madame le Maire.**
- **Deux adjoints**
- **La DGS** (Directrice Générale des Services) pour la gestion de la partie pôle administratif et des ASVP.
- **Le DST** (Directeur des Services Techniques) pour la gestion de la partie agents des services techniques réquisitionnés, des agents d'astreintes et de la partie moyens logistiques, matériels.
- **Le Chef du centre de secours** et d'incendie de la commune.

Cette cellule a pour mission de mobiliser les ressources communales pour assurer l'alerte et l'information, organiser, planifier, coordonner les actions de secours aux personnes et de lutte contre les sinistres : les besoins sur le terrain, le soutien et la coordination avec les services de secours, l'assistance et le soutien à la population (transport, relogement, sauvegarde de biens).

ACTIONS RÉFLEXES DE LA COMMUNE

1. Evaluer la situation : que se passe-t-il sur le terrain ? Les évolutions possibles ?

2. Alerter : la préfecture, les services de secours, la population concernée.

3. Mobiliser : les équipes municipales pour assurer les actions urgentes et le soutien aux services de secours (pompiers, …)

4. Mettre en sécurité : participer à la mise en place des périmètres de sécurité, à la diffusion des consignes et l'évacuation de la population si nécessaire.

5. Héberger et ravitailler : préparer les bâtiments municipaux, ou autres (hôtels, gîtes…) pour recevoir les personnes à héberger.

6. Renseigner les autorités : rester en relation avec la préfecture.

7. Communiquer : participer à l'information permanente de la population, répondre aux sollicitations des médias.

ACTIONS DE LA COMMUNE LORSQUE LA SITUATION REVIENT À LA NORMALE

1. Evaluer les dégâts, estimation des besoins, définir les priorités.

2. Remettre en état les infrastructures : voirie, réseaux, écoles.

3. Reloger sur une plus longue durée les sinistrés si besoin.

4. Soutenir les sinistrés : information, mise en place de points de rencontre, orientation vers des structures spécialisées (CCAS, …)

5. Faciliter les démarches administratives : déclaration aux assurances, remplacement de papiers perdus, etc…

Une fois la situation revenue à la normale, cette cellule se réunit pour faire un retour d'expérience : bilan par rapport au retour des problèmes rencontrés sur le terrain. Tout cela sert à trouver des solutions afin de ne plus se retrouver dans des situations identiques à l'avenir. Le document du PCS pourra être modifié (partie relative aux inondations) afin d'y apporter les solutions évoquées pour une éventuelle prochaine mise en place si besoin, ainsi que les noms et lieux des personnes impactées lors de l'inondation de façon à pouvoir anticiper les problèmes rencontrés cette année.

LES BONS GESTES SUR L'ÎLOT DU PONTET

Le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) a procédé à l'abattage d'un platane et des peupliers présents sur l'îlot afin de restaurer progressivement le site et d'entretenir la ripisylve.
La proximité d'arbres de tailles aussi hautes peut présenter un danger sur le parking, le pont et la route départementale, etc...

Il ne s'agit pas d'être dans l'excès et de couper systématiquement tous les arbres. Les travaux consistent à intervenir sur cette ripisylve qui est en partie spontanée et implantée. Des espèces qualifiées "d'envahissantes" et d'autres d'"indésirables" sont présentes dans cette ripisylve. Le but est le prélèvement des espèces qui n'ont pas de raison d'être sur l'îlot.

Cette démarche s'est inscrite dans une volonté commune de la ville de Saint-Astier et du SMBI de préserver durablement les bords des cours d'eau, des milieux aquatiques et humides présents sur le bassin de l'Isle.

Une opération de consolidation réalisée principalement en saules confortent la berge. Ainsi la présence de nombreux végétaux par leur système racinaire maintiennent la rive.

Pour plus d'informations consulter le site de la Ville **: https://www.saint-astier.fr/**

*La ripisylve : littéralement forêt de bord de rivière

CURAGE DES FOSSÉS : ÇA CONTINUE !

Une campagne de curage a permis de remettre en état beaucoup de fossés ne remplissant plus leur fonction d'évacuation des eaux pluviales.
Ceux-ci ont un rôle épurateur à préserver.

Ils remplissent des fonctions d'intérêt privé (drainage) et d'intérêt général (décantation / épuration des eaux, habitats naturels pour la faune et la flore, éléments paysagers).

Prévenir l'écoulement des eaux de pluie passe par l'entretien des fossés.

Le curage des fossés est une compétence communautaire.
Des agents municipaux astériens, mis à disposition de la CCIVS, ont été mobilisés pendant plusieurs semaines afin de pouvoir faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement et de drainage à Saint-Astier.

Un exercice long et délicat pour les agents qui ont travaillé dans des conditions météo peu propices.

QUI DOIT NETTOYER LES FOSSÉS ?

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil).

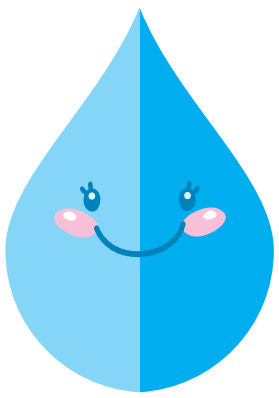

DES CUVES POUR RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

Dans une démarche environnementale déjà engagée depuis le précédent mandat afin de réduire l'utilisation d'eau potable, la municipalité mène une étude de faisabilité portant sur l'installation de cuves enterrées afin de récupérer l'eau de pluie provenant des toitures des services techniques.

Une fois stockée dans ces cuves, l'eau sera utilisée pour le lavage des véhicules de la ville et l'arrosage des différentes plantations dans les massifs paysagers.

Ce projet une fois finalisé permettra de ne plus gaspiller d'eau potable. Ce volume d'eau de pluie récupéré réduit ainsi le ruissellement facteur aggravant des inondations. Rappelons que l'artificialisation des sols nuit à sa perméabilité.

De plus, 600 litres d'eau de pluie en moyenne, par m2 de toiture et par an, peuvent être récupérés ce qui constitue une alternative écologique non négligeable et permettrait de réaliser des économies sur le budget fonctionnement des espaces verts.

QUARTIER DE TURENNE : UN VERGER À PARTAGER

Oubliée et délaissée cette parcelle a fait l'objet, par les jardiniers de la ville, d'une remise en état par la taille des arbres existants et la plantation d'autres variétés mirabellier, poirier, cerisier, pêcher, plaqueminier, prunier et nectarinier.

A leur maturité, dans trois ans, ces arbres produiront et les habitants pourront venir cueillir la production.

Du bord des routes, au fond des chemins en passant par les parkings, les dépôts sauvages sont monnaie courante.

Un « cadeau » a été laissé aux astériennes et astériens vers le lieu-dit La Massoulie. Après avoir vu cette photo, légitimement nous pouvons nous questionner : **aimons-nous tous nos communes de la même façon ?**

Plutôt que d'apporter les déchets en déchèterie, certains entrepreneurs peu scrupuleux préfèrent les jeter dans des parcelles agricoles ou boisées.

Les entreprises intervenant à domicile facturent une taxe de déblaiement de déchets verts et/ou de matériaux. Cette taxe permet de payer l'évacuation des résidus en déchèterie.

Nous payons tous les conséquences des décharges sauvages par la remise en état des sites pollués.

En conséquence des actes frauduleux et de leurs coûts, **nous vous rappelons que votre carte d'accès à la déchèterie est strictement personnelle et ne doit être en aucun cas prêtée à vos prestataires.**

C'EST BON POUR LA BIODIVERSITÉ HÔTELS À INSECTES

Monsieur Antoine ZAUZERE né à Saint-Astier, a vécu à Saint-Léon-sur-L'Isle jusqu'en 1982, date à laquelle il revient dans sa ville natale et s'y installe définitivement.

Lorsqu'il constate que la municipalité plante des arbres fruitiers rue de Turenne, dans son quartier, il décide de confectionner et d'offrir à la Ville deux hôtels à insectes.

Amoureux de la nature et de sa biodiversité il s'est mis en quête de matériaux à recycler pour confectionner ces refuges. Il nous explique que chaque élément constituant l'hôtel a un rôle bien précis. C'est ainsi que les briques, les bûches percées et les morceaux de sureau sont pour les petites abeilles solitaires et les guêpes ; les pommes de pins pour les coccinelles ; un pot de fleur rempli de foin pour les perce-oreilles ; les morceaux de branches pour les carabes et les coléoptères et enfin les écorces et les feuilles sèches pour les punaises.

Grâce à lui de nombreux insectes pourront trouver un refuge pour l'hiver, mais également pour y déposer leurs œufs au printemps, ou pour s'y réfugier en cas de mauvais temps.

Les insectes pollinisateurs attirés par les fleurs de ce verger ou à la recherche de nourriture assureront ainsi la pollinisation de ces arbres et favoriseront ainsi la production de fruits.

Saint-Astier, remercie chaleureusement Monsieur ZAUZERE pour son don.

AMÉNAGEMENT URBAIN
DES ABORDS DU RESTAURANT SCOLAIRE MOUNET SULLY

Maintenant que les travaux du nouveau restaurant scolaire sont terminés, la sécurisation et l'aménagement de l'arrière de l'école Mounet Sully vont bientôt débuter.

• **Un espace végétalisé de 400 m²** est prévu entre la salle de musculation et le parvis du restaurant.

• **Un cheminement piéton** entre les arrêts de bus Avenue Clémenceau et l'entrée de l'école sera matérialisé.

• **L'enrobé du passage Vivaldi** sera rénové, des places de parking seront créées et le sens unique de circulation sera maintenu.

CECI EST LA PREMIÈRE PHASE DE L'AMÉNAGEMENT

• **L'Avenue Clémenceau** va elle aussi être repensée afin de permettre une circulation piétonne sécurisée jusqu'à la rue Montaigne.

COMMENT RECEVOIR
LA NOUVELLE CARTE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE ?

La compétence « déchets » jusqu'ici prise en charge par la la Communuté des Communes Isle Vern et Salembre (CCIVS) est transferée au Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3).

Dorénavant, **une seule et unique carte** vous permettra d'accéder à la fois aux bornes de dépôts de sacs noirs et aux déchèteries de la Dordogne (vous pourrez accéder à tous les points de collecte).

Vous présenterez votre carte à la borne d'accès située à l'entrée de la déchèterie. La borne reconnaîtra alors la carte et ouvrira la barrière d'entrée.

Tous les particuliers, toutes les entreprises mais aussi toutes les associations peuvent entreprendre cette démarche.

Renseignements possibles auprès de :
SERVICE USAGERS DU SMD3

La Rampinsolle
24 660 Coulounieix-Chamiers

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
09 71 00 84 24 - SMD3.fr

LE TRÈS HAUT DÉBIT CHEZ VOUS

Périgord Numérique est en charge du déploiement, de la mise en œuvre et de la gestion du très haut débit sur le département de la Dordogne.

L'accès à Internet est de nos jours indispensable, tant pour les entreprises et les services publics que pour les citoyens. Mais il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir un accès Internet pour être connecté. Le débit joue un rôle essentiel et aujourd'hui, il existe des inégalités dans ce domaine.

Pour le département de la Dordogne, le déploiement de la fibre concernera plus de 228 000 habitations.

La construction du réseau qui représente au total 450 M€ de travaux, doit être réalisée en 2025.

Au préalable, Périgord Numérique a mené des opérations de montée en débit pour un montant de 31,6 M€ afin de permettre à plus de 200 communes périgourdines d'accéder à l'ADSL de qualité et même au VDSL.

Mais pour apporter le très haut débit à tous, la Dordogne s'appuie en priorité sur la fibre optique jusqu'à l'abonné (F TTH). Périgord Numérique construit ce nouveau réseau en deux phases successives de travaux afin de couvrir l'intégralité du département. La 1ère phase de travaux s'achèvera en 2021, la seconde a débuté de manière anticipée cette année et s'achèvera en 2025.

La commune de Saint-Astier est concernée par l'anticipation de la phase et les opérations débutent donc avec la phase d'études dès maintenant.

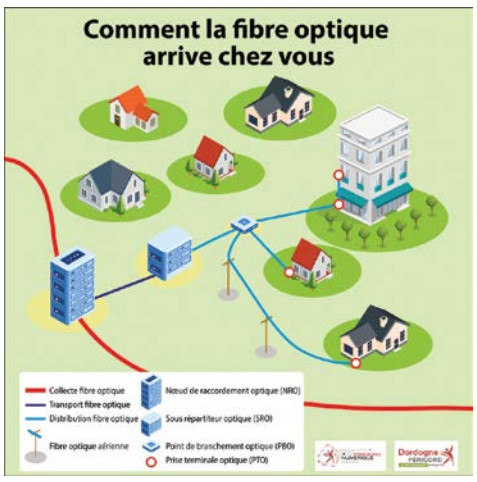

COMMENT EST DÉPLOYÉE **LA FIBRE OPTIQUE?**

Étape 1 / Les études préalables

Un recensement complet des adresses est réalisé avec une mise aux normes. Cet état des lieux est suivi d'une inspection des réseaux existants et d'une modélisation du futur réseau.

Durée : 9 à 12 mois

Étape 2 / Les travaux

Lors de la phase travaux, Périgord Numérique installe les locaux techniques (NRO/SRO) et crée les réseaux de collecte et transport. La fibre est déployée jusqu'à l'habitation.

Durée : 6 à 9 mois

Étape 3 / S'abonner pour avoir la fibre

La commercialisation du réseau démarre, ainsi que la mise en service.

Durée : 3 mois

Étape 4/ Le raccordement

Le raccordement est déclenché au moment de la souscription d'un abonnement avec un opérateur. Le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) étudie la meilleure façon d'amener la fibre chez vous et installe une prise pour raccorder votre box.

Durée : 4 semaines

Étape 5 / Profitez de la fibre

1 344 774 €, AU PROFIT DES ASTÉRIENS

SERONT INVESTIS EN 2021 SANS RECOURS À L'EMPRUNT

COMMENT LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE SONT-ILS FINANCÉS ?

Ils sont financés par :

- Un virement de la section de fonctionnement : **1 386 000 €**
- Le fonds de compensation de la TVA : **320 000 €**
- Les excédents de fonctionnement capitalisés : **940 000 €**
- La taxe d'aménagement : **10 000 €**
- Le produit des cessions **: 45 000 €**
- Les amortissements : **264 700 €**
- **Aucun recours à des emprunts nouveaux**

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE NE PAS CONTRACTER SYSTÉMATIQUEMENT DE NOUVEAUX EMPRUNTS ?

Tout simplement afin de continuer à baisser la dette de la commune et de réduire les charges financières, ainsi nous pouvons continuer la baisse de la taxe du foncier bâti et non bâti.
En effet, si au cours de ce mandat, les projets de la salle polyvalente ou de la médiathèque nécessitent un nouvel emprunt, nous pourrons, sans fragiliser la situation financière de la commune, le contracter.

QUEL EST LE MONTANT DE L'EMPRUNT QUE LA COMMUNE DOIT REMBOURSER EN 2021 ?

825 210 € est le capital des emprunts à rembourser pour 2021.

À COMBIEN S'ÉLÈVE LA DETTE ?

L'encours de la dette consolidée au 31 décembre 2020 est **6 954 522 euros**. Il était de 7 835.491 euros au 31 décembre 2019. Malgré l'emprunt pour la maison de santé, la dette poursuit sa baisse.

QUEL EST LE MONTANT D'INVESTISSEMENT PRÉVU POUR 2021 ?

Cette année, la commune pourra investir au service de la population **1 344 774 €** en autofinancement.

QUELS SONT LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS ?

952 473 € seront alloués pour les travaux des rues Vivaldi et Clémenceau, la remise en état de certains parkings, l'accessibilité des logements de la résidence des Pavillons des Forêts, la rénovation de la piste d'athlétisme et du site du Roc, l'achat de matériels de propreté, de tonte et de désherbage motorisé, les travaux d'installation pour les colonnes enterrées, la création de la voie douce à Gimel et d'un bâtiment pour l'association subaquatique, la création d'une passerelle entre le camping et l'Îlot du Pontet etc...

194 842 € seront dédiés à la remise en état des tribunes et du gymnase du Roc, la façade et les volets de la mission locale place Beltrame, au passage en LED des éclairages, à lamairie, médiathèque, église, aux différents travaux de mise en sécurité dans les bâtiments culturels et sportifs, à la création de baies au club-house du Roc, aux protections anti-pigeons etc....

110 226 € pour l'embellissement de la ville dans la création de massifs, pour l'étude de la rénovation des places : des marronniers (de la République), du 14 juillet, Maneim, la démolition d'anciens garages, l'aménagement du passage des pêcheurs, du columbarium etc...

87 233 € d'achat de différents matériels informatiques, logiciels, extincteurs, mobiliers, autolaveuse, drapeaux, radiateurs, etc...
Cette liste n'est bien-sûr pas exhaustive, mais elle permet d'avoir un aperçu sur ce qui va être réalisé tout au long de l'année.

7 273 866 €
EST LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

QU'EST-CE QU'UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT ?

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il est constitué de dépenses et de recettes de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement sont : les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments publics et leur consommation, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts et les attributions de compensations versées à la Communauté des Communes Isle Vern et Salembre.

Les recettes de fonctionnement sont : les impôts locaux, les dotations versées par l'Etat, les loyers perçus pour des immeubles dont la commune est propriétaire comme par exemple la maison de santé mais aussi les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (les cours de l'école de danse, les ventes de billets pour la saison culturelle, les locations de salle ou bien les études du soir pour les élèves).

90 390 € DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations sportives
67 250 €

Education culture
15 580 €

Associations sociales et humanitaires
4 525 €

Economie tourisme environnement
2 350 €

Autres
415 €

Réserves
5 500 €

CONSÉQUENCE DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION SUR NOS FEUILLES D'IMPÔTS

À compter de 2021 les communes ne percevront plus la **Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP)** dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Pour compenser cette perte de ressource, la part départementale de la **Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB)** sera reversée aux communes en 2021, soit en totalité, soit au prorata de leurs anciennes recettes de taxe d'habitation.

Cette réforme avait été évoquée par Madame Marty lors du conseil municipal du 8 mars dernier. Bien que certains l'aient niée, c'est aujourd'hui d'actualité.

Que va-t-il se passer sur notre feuille d'imposition concernant la Taxe Foncière ?

Comme cela a été préconisé par la commission Bur Richard, la Taxe sur le Foncier Bâti correspondant au Département s'élevant à **25,98 %** sera additionnée à celle de la Commune qui est jusqu'à présent de **36,71%** :

Soit un TOTAL de 62,69 %

Cela ne changera en rien au montant de l'impôt qui devra être acquitté par chaque contribuable astérien.

Cette modification est imposée à toutes les communes de France.
En revanche, elles pourront décider soit de maintenir, d'augmenter ou de baisser ce taux.
Lors de la dernière campagne électorale, nous nous étions engagés à baisser la part communale de la Taxe sur le Foncier bâti et non bâti.

Bien que cette baisse porte à la fois sur le foncier bâti et non bâti communal et départemental, engendrant une perte de produit plus importante pour la commune, **nous tiendrons notre engagement en soutien à tous les ménages qui traversent difficilement cette crise sanitaire.**

Cependant, consentir une baisse du taux d'imposition induit un affaiblissement des ressources pour la commune et par conséquent une diminution des possibilités d'investissement, sans recourir à l'emprunt, ce qui est essentiel pour conforter la réduction de la dette de notre commune amorcée en 2014.

Dans ce contexte, pour alléger la pression fiscale héritage du passé de la commune et pour maintenir son engagement vis-à-vis des Astériennes et des Astériens, **c'est une baisse de 3% sur la Taxe du foncier bâti et non bâti qui a été adoptée.**

Depuis 2019, une baisse de 11% du montant du taux du foncier bâti et non bâti est enregistrée.

DEPUIS 2014 LA DETTE A FONDU DE 37,34 %

SOIT UNE BAISSE DE 4 143 569 € DEPUIS 2014

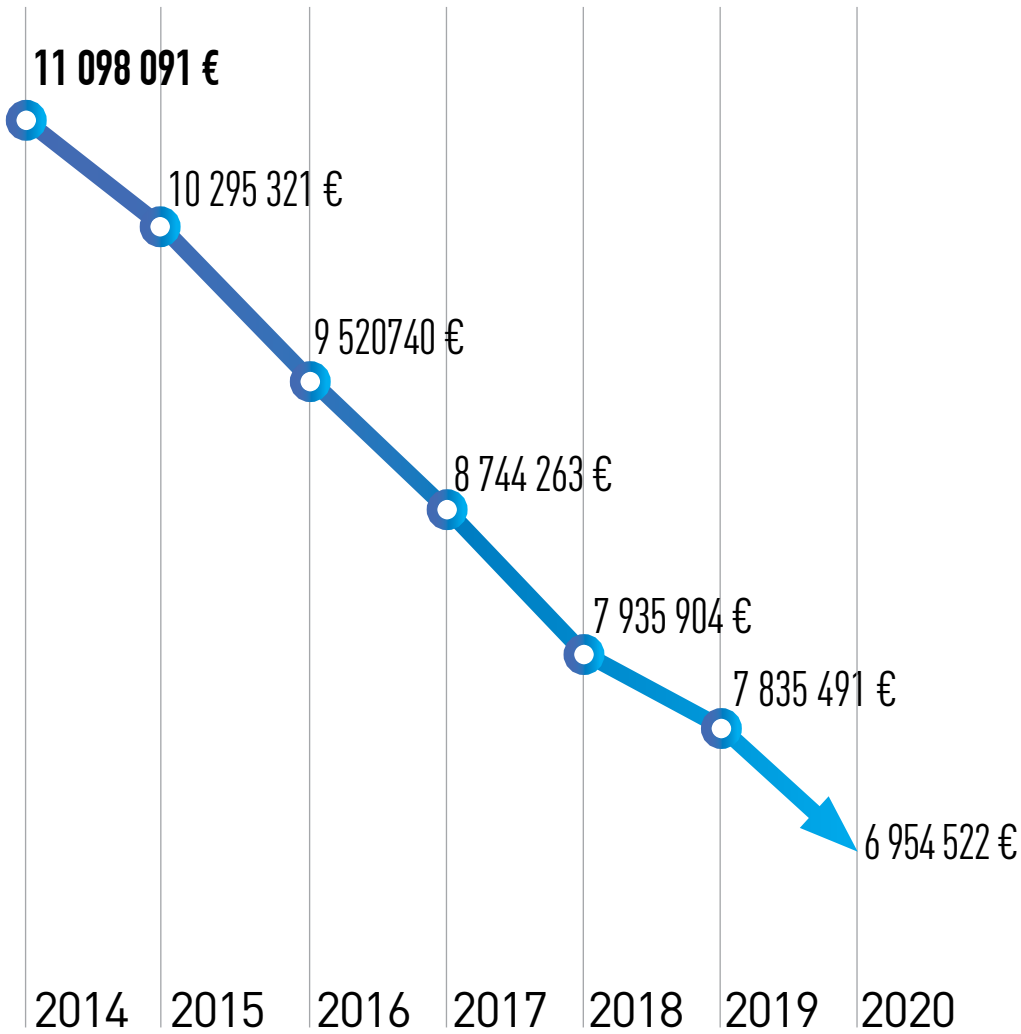

-11%

BAISSE DU TAUX DE LA TAXE DU FONCIER BÂTI ET NON BÂTI

-3%

BAISSE DU TAUX FONCIER BÂTI ET NON BÂTI **POUR 2021**

-5%

BAISSE DU TAUX FONCIER BÂTI ET NON BÂTI **POUR 2020**

-3%

BAISSE DU TAUX FONCIER BÂTI **POUR 2019**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : VOTE DU BUDGET ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La crise de la COVID-19 a engendré une crise sanitaire de grande ampleur mettant en difficulté un grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Plus que jamais, le CCAS, interlocuteur prioritaire, se doit de répondre rapidement aux attentes des administrés en augmentant ses potentialités et sa disponibilité.

A cette fin, nous avons décidé le recrutement d'un agent à temps plein ainsi que l'ouverture au public du CCAS tous les jours de la semaine, y compris le mercredi après-midi.

Aux Pavillons des Forêts, la mutualisation de matériel d'entretien et d'agents avec les services techniques devra améliorer les interventions en extérieur et intérieur afin que le cadre de vie des résidents soit conforté. Pour une meilleure accessibilité, une voie douce entre les pavillons ainsi que différents travaux de voirie seront réalisés. Cette action sera en concordance avec les futures opérations d'urbanisme du cœur de bourg.

Avec les bailleurs sociaux, l'offre de logements doit être revue et nous envisageons la construction de nouveaux habitats à destination des primo accédant, des seniors ou du public en en difficulté.

Parallèlement à ces deux gros chantiers, le Centre Communal d'Action Sociale devra redoubler de vigilance envers toute la population, être constamment en alerte afin de ne laisser personne sur le bord de la route. La crise sanitaire nous permet d'améliorer notre fonction et de nous rappeler que la solidarité est un devoir moral.

QUEL EST LE BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ?

316 446 €

fonctionnement et investissement compris

QUEL LE BUDGET DE LA RÉSIDENCE LES PAVILLONS DES FORÊTS ?

730 286 €

fonctionnement et investissement compris

Ce qui fait un total de

1 046 732 €

pour la vie sociale sur la commune de Saint-Astier

MAISON DE SANTÉ, CRÉÉE POUR MIEUX VIVRE !

Ouverte le 1er juillet 2020, la Maison de santé a permis l'installation d'un nouveau médecin généraliste, d'une orthophoniste, de deux ergothérapeutes, d'un nouvel infirmier et dans un futur proche d'un ophtalmologue qui pourra y donner des consultations.

Une réflexologue s'est installée sur la ville en raison de l'existence de la Maison de santé.

QUEL EST LE COÛT D'ACHAT DU BÂTIMENT ?

Le bâtiment, ancienne supérette ALDI a été acquis en 2016 pour un montant de

194 580 €

QUEL EST LE COÛT DES TRAVAUX POUR LA CRÉATION DE LA MAISON DE SANTÉ ?

962 932 € TTC

QUEL EST LE MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT ?

194 580 € + 962 932 € TTC = 1 157 512 € TTC

COMMENT EST FINANCÉ L'INVESTISSEMENT ?

Subvention du département

207 960 €

Remboursement de TVA (16,404%)

157 959 €

Autofinancement

71 593 €

Prêt au taux de 0,66%

500 000 €

Prêt relai

220 000 €

QUEL EST LE COÛT DE L'ANNUITÉ DE L'EMPRUNT ?

35 038 € / an

Le remboursement de cette annuité est assuré dans sa totalité par le versement des loyers de la maison de santé.

Les loyers permettent aussi de faire face à l'amortissement du bâtiment et des différentes réparations qui peuvent intervenir ponctuellement.

Les contrôles réglementaires, l'abonnement Internet, l'électricité, l'eau sont avancés par la mairie et remboursés par les professionnels de santé avec un règlement mensuel des charges.

Ce montage financier certifie qu'aucun frais de fonctionnement n'incombe à l'administré.

Nos professionnels de santé, anciens comme nouveaux, travaillent dans des conditions optimales.

Le bien-être de la patientèle n'a pas été oublié, puits de lumière, transparence, patios végétalisés, parkings immédiats (qui facilitent l'accès).

La situation de la maison de santé en cœur de bourg est un atout majeur pour la dynamique commerciale, un espace dédié à la coordination des soins au plus près de la population, c'est un levier pour l'amélioration de l'accessibilité aux soins grâce au partage de compétences.

ATTRACTIVITÉ ET DYNAMISME DE LA COMMUNE :

UN MARCHÉ DE L'IMMOBILIER ASTERIEN EN FORTE HAUSSE

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Tous les biens vendus sur la commune ne sont pas soumis à une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Ces chiffres sont le reflet uniquement des biens vendus en secteur sauvegardé.

Nous ne connaissaons pas le nombre de ventes hors secteur sauvegardé.

PERMIS DE CONSTRUIRE

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
29	38	34	33	34	37	35

ETAT DES CERTIFICATS D'URBANISME

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
101	134	188	209	190	183	190

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
37	39	67	73	87	81	86

COMMENT ÉVOLUE LA POPULATION ASTÉRIENNE ?

Voici des éléments explicatifs concernant l'évolution des chiffres de la population légale de notre commune.

Les grands principes d'élaboration des populations légales, s'appliquant à toutes les communes françaises sont les suivantes :

• les populations légales de chaque commune sont actualisées chaque année ;

• le millésime est publié avec un décalage de trois ans. Les populations légales au 1er janvier 2020 sont en réalité le reflet de la situation de Saint-Astier au 1er janvier 2017.

La population comptée à part (98 personnes) diminue également du fait des nouvelles dispositions introduites par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté portant sur les gens du voyage. **Désormais, les personnes sans domicile fixe rattachées à Saint-Astier ne sont plus comptabilisées dans sa population comptée à part**, ce rattachement ayant été abrogé, en 2016, leur nombre était de 43 personnes

QUE SIGNIFIE LA POPULATION COMPTÉE À PART ?

La population comptée à part d'une commune comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune. Il peut s'agir des personnes en maison de retraite, des étudiants de - 25 ans scolarisés en dehors de la résidence familiale, des élèves mineurs internes dans un établissement hors Saint-Astier ou dans un logement autre que leur résidence familiale. Ce comptage nécessite 5 années.

Ainsi, au 1er janvier 2017, et non au 1er janvier 2020 on constate une baisse de la taille moyenne des ménages (due aux séparations, aux décès ou aux départ des enfants...), du taux de résidences principales et de 28 personnes au titre des habitations mobiles et des sans-abris.

Selon l'INSEE, la Dordogne enregistre une baisse de 1183 habitants due au vieillissement de sa population.

Pour la première fois le solde migratoire ne compense pas la baisse de la population périgordine et les naissances sont en recul.

En ce qui concerne les établissements scolaires, la Dordogne aura perdu plus de 670 élèves en 2019.

Bien que la qualité de vie en Dordogne soit mise régulièrement en avant dans les médias, le manque d'infrastructures routières, d'entretien du réseau routier, le retard important dans la couverture numérique, le fort taux d'imposition du foncier bâti dans de nombreuses communes, les taxes sur le monde entrepreneurial, le taux de chômage élevé, alimentent le manque d'attractivité pour l'accueil d'entreprises, la création d'emploi et donc la venue de jeunes couples.

LA SANTÉ, L'AFFAIRE DE TOUS POUR TOUS

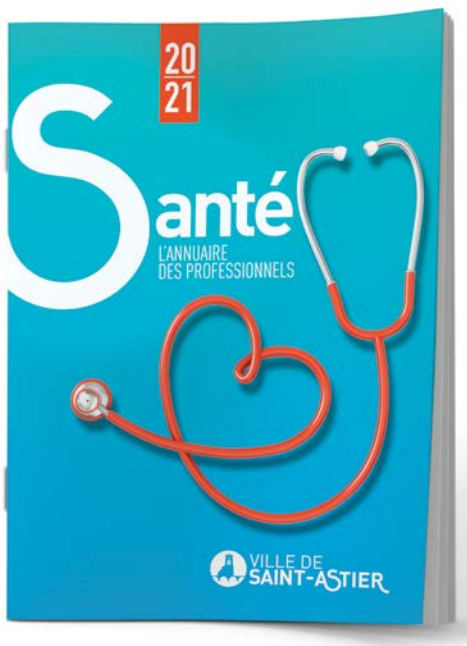

La création de la maison de santé et le laboratoire en cœur de bourg ont permis à des professionnels du monde médical de se maintenir sur la commune et à d'autres de venir s'y installer.

Ainsi, ces structures neuves et aux normes en vigueur permettent aux équipes soignantes de travailler et de collaborer pour un plus grand bien-être de leur patientèle.

La municipalité a édité un guide répertoriant l'offre de soin qui s'est étoffée sur Saint-Astier.

Médecins généralistes, dentistes, audioprothésiste, orthophoniste, podologue, homéopathe, psychologues, ergothérapeutes, ostéopathes, infirmiers, réflexologue, sophrologues, pharmaciens, kinésithérapeutes, laborantins(es), mais aussi la maison d'Accueil Pour les Enfants Autistes (APEA) ainsi que l'Association Départementale des Personnes Handicapées Physiques et Polyhandicapées (ADHP), le Centre Médico-Social et l'antenne du Centre Hospitalier de Vauclaire, **retrouvez les coordonnées utiles dans le guide Santé 2021.**

Insufflons de la santé, gardons notre ville en bonne santé !

POUR LE BONHEUR DES ENFANTS

ET L'ANIMATION ESTIVALE DE LA VILLE !

Du 10 juin au 5 septembre 2021, un beau carrousel sera installé sur la place des Marronniers.

Ouvert à la sortie des classes en juin, il le sera tous les jours de la semaine en juillet-août.

2000 billets seront offerts par la ville aux enfants de Saint-Astier et aux commerçants pour leur clientèle.

Par ailleurs et si le contexte sanitaire le permet, des concerts de plein-air seront proposés en centre-ville durant l'été en partenariat avec les commerçants, le comité des fêtes et la compagnie Virus.

AMBULANCES MARTIN : ANCRAGE DYNAMIQUE D'UNE ENTREPRISE FAMILIALE

C'est en 1974, à Mussidan, que Gisèle et Bernard MARTIN créent les « Ambulances Mussidanaises ».

Quelques années plus tard, l'entreprise devient les « Ambulances MARTIN ».

En 1989, la création d'un funérarium à Mussidan, équipé de 3 salons d'accueil et d'un magasin d'articles funéraires avec un seul conseiller et des vacataires porteurs voit le jour.

Puis, en 2000, rachat des ambulances SATS à Saint-Astier.

En 2003, les enfants Sandrine et Patrick MARTIN, deviennent les gérants de la société. L'effectif est alors de trente employés.

En 2011, ils rachètent une agence sur Ribérac et couvrent ainsi une grosse partie de la Vallée de l'Isle.

Locataires jusqu'en **2020, l'achat d'un terrain et la construction d'une nouvelle structure à Saint-Astier**, finalisent leur implantation sur la ville.

Les « Ambulances MARTIN » effectuent des transports en VSL (Véhicule Sanitaire Léger), en ambulance, un service de Taxi et également des gardes missionnées par le SAMU par arrêté préfectoral de 19h à 7h toutes les nuits ainsi que les week-ends et jours fériés.

L'entreprise est composée d'ambulanciers diplômés et compétents et compte aujourd'hui près de **50 employés**. Ses ambulanciers sont très connus et appréciés sur la commune de Saint-Astier par les patients, les habitants ainsi que dans le milieu hospitalier.

Stéphane, conseiller funéraire résume ainsi son activité : « La proximité, rendre service aux gens, le service à la personne. »

Depuis 2021, la création d'un funérarium boulevard Mallebay à Saint-Astier dont l'ouverture a eu lieu en avril 2021, sera composé de 3 salons d'accueil, d'un magasin d'articles funéraires, d'une salle de cérémonie avec des équipements modernes. Sur chaque site, deux conseillers funéraires et des vacataires porteurs accueillent les familles.

« Le service funéraire reprend les valeurs, les compétences et la disponibilité d'écoute de nos collègues. Rester naturel face au deuil des familles. » précise Stéphane.

Notre interlocuteur conclut notre entretien, sur le site de Saint-Astier, de cette façon : « Deux activités distinctes mais complémentaires. Un accompagnement, une continuité. »

ANTENNISTE DEPUIS PLUS DE 40 ANS

Située rue Lafayette en plein centre-ville de Saint-Astier pendant une vingtaine d'années, la société **TV COM déménage pour développer et étendre ses domaines d'activité**.

Installée au 80 rue Kléber depuis le 1er mars 2021, TV COM a le plaisir de vous accueillir dans son nouvel espace de travail, plus moderne et plus adapté aux besoins et au développement de l'entreprise.

Cette dernière, très connue régionalement, est spécialisée dans l'installation et le dépannage d'antennes TV, l'installation de mâts pylônes (pour les services publics), la motorisation de portails et enrichit aujourd'hui son activité dans le domaine de la vidéo protection.

Un enfant du pays qui a plus d'une corde à son arc… Après s'être essayé à de nombreux métiers dont un passage aux pompiers de Paris, Jean-Luc LACHAUD trop loin de sa Dordogne natale décide de rentrer au bercail et d'exercer le métier d'antenniste avec son père.

En 1991, le Réseau Antenne Service devient TV COM, **en 2000**, Jean-Luc LACHAUD, fils du propriétaire et Jean-François SNIEZEWSKI (Jeff), rachètent l'entreprise.

TV COM emploie aujourd'hui trois personnes, chacune spécialisée dans un domaine : Jean-Luc (Responsable commercial), Jean-François (Responsable technique) et Aurélie (Assistante).

"Chez TV COM, nous sommes convaincus que l'avenir doit être conquis par notre attitude et notre professionnalisme sur le terrain, au travers de chaque défi que nous relevons, chaque chantier que nous réalisons pour fidéliser notre clientèle et servir de nouveaux clients."

AU REVOIR KARINE ET PHILIPPE, BIENVENUE À QUENTIN

Monsieur Philippe Caillaud a créé, avec son épouse Karine, sa première entreprise à l'âge de 21 ans à Thiviers. Après sept ans d'activité, ils ont racheté une boulangerie dans les Deux-Sèvres qu'ils ont fait prospérer. Neuf ans plus tard, en 2011, pour se rapprocher de leurs amis, ils reprennent la boulangerie à Saint-Astier. Après 10 ans d'activité, ils ont décidé de passer la main… Monsieur Caillaud a commencé son apprentissage à l'âge de 13 ans 1/2, il en a maintenant 50, il souhaite se reposer et profiter de la vie avec son épouse.
Ce dernier nous rappelle que **"l'apprentissage n'est pas facile. Il faut qu'il y ait un échange entre le patron et l'apprenti, pour que le savoir-faire passe de l'un à l'autre. L'envie d'apprendre le métier doit être forte, car c'est un métier qui demande beaucoup de courage et de volonté. Pour former un bon apprenti il faut qu'il soit également soutenu par ses parents, son patron et qu'il ait la volonté de réussir. Sans ces trois paramètres, cela ne peut pas aboutir à un bon résultat".**

Monsieur Caillaud tient à préciser que son entreprise est artisanale où tout est fabriqué sur place sans produits surgelés : pains, viennoiseries, pâtisseries, glaces, chocolats…

Son successeur, Quentin Le Faou, natif de Saint-Léon-sur-l'Isle, a travaillé à ses côtés pendant quatre ans : durant deux années en tant qu'apprenti pour préparer son CAP chez "Les Compagnons du Devoir" à Bordeaux et deux ans en BP (Brevet Professionnel) au centre de formation de Boulazac.

A l'issue de l'obtention de son diplôme, Quentin travaille comme ouvrier chez son formateur des Compagnons à Notre-Dame-de-Sanilhac.
Monsieur Le Faou a toujours été à la recherche de nouveaux outils et nouvelles techniques pour améliorer ses conditions de travail et de production. Il a ensuite « volé de ses propres ailes » mais est toujours resté en contact avec Philippe Caillaud.
Quentin s'inscrit dans la même ligne de conduite que Monsieur Caillaud. Saint-Astier sera sa première création d'entreprise composée de six personnes, l'ancien personnel sera conservé.
La commune de Saint-Astier souhaite la bienvenue "Au Fournil de Quentin"…

LIMENS JSA REPOUSSE LES LIMITES, ET ACCÈDE AU 6ÈME TOUR DE LA COUPE NATIONALE.

L'équipe de Rachid Kerkri réussit un parcours historique.

Les premiers tours se déroulent sans encombre face à deux équipes corréziennes (victoire 10/0 contre Saint-Germain-Les-Vergnes puis 5 à 0 à Saint-Hilaire Venarsal). C'est un sans-faute dans une trilogie girondine (succès à domicile face à Saint-Loubès 3 à 1 ; victoire à Bruges 1 à 0 après un premier déplacement vain sur un terrain synthétique inondé puis ; un succès aux tirs aux buts face à Villenave-d'Ornon club Régional 1).

La COVID-19 interrompt alors le parcours de Limens JSA qui n'a disputé que deux rencontres dans son championnat de R3... Toutes les compétitions quelle que soit la catégorie sont arrêtées.

Alors que les deux équipes de réserve demeurent à l'arrêt, c'est dans des conditions sanitaires particulières que la Coupe de France reprend ses droits.

Pour échapper au couvre-feu, les joueurs soumis aux tests PCR et antigéniques dispensés par le cabinet infirmier Alimi, sont contraints de s'entraîner à 6h30 du matin. Ils disputent le 6e tour de la Coupe de France face à Poitiers, une équipe ambitieuse de National 3 (3 divisions au-dessus de notre équipe). Malgré une prestation honorable des partenaires de Yoan Dupont, l'écart est trop grand. Autour d'une belle image de solidarité et d'un état d'esprit sans faille, l'équipe voit les Poitevins mettre un terme à une belle aventure sur un score de 5 à 0.

Le mot de l'entraîneur Rachid Kerkri :

« Avec Greg, nous sommes fiers de ce que les joueurs ont réalisé, de l'image qu'ils ont donnée.

Cela rend une belle visibilité aux communes qui nous ont accompagnés dans l'aventure.

Ils ont montré de la solidarité et du courage dans ce parcours dans un contexte particulier et cela permet d'afficher une belle vitrine pour le club, les bénévoles qui se sont beaucoup investis.»

Le mot du Responsable Technique Jeunes, Kévin Balès :

«Malgré un contexte sanitaire compliqué et un protocole contraignant, nous avons la chance de pouvoir continuer à pratiquer notre sport favori et donner une bouffée d'oxygène à nos jeunes licenciés 1 à 2 fois par semaine notamment grâce à une équipe d'éducateurs et éducatrices très investi(e)s dans sa mission. »

QUELQUES INFOS SUPPLÉMENTAIRES :

Le club de Limens JSA, est la fusion de deux clubs : **la JSA et Limens FC (Lisle et Mensignac).**

Le club compte 250 licenciés des U6 aux Vétérans, en passant par les féminines, les dirigeants, les éducateurs, les arbitres, les bénévoles.

L'équipe Première évolue en Régional 3 depuis 2018.

Le club a obtenu le Label Fédéral pour son école de foot niveau Espoir, et le Bronze pour les Féminines.

Chaque jour de la semaine et à tour de rôle, les huit catégories et onze équipes du club se retrouvent pour des entrainements. L'utilisation des vestiaires est toujours interdite. Malgré le contexte actuel, les éducateurs et dirigeants anticipent et travaillent pour le retour aux compétitions la saison prochaine.

CENTRE CULTUREL RECYCLER, RÉNOVER, AMÉLIORER...

Habituellement ouverte sept jours sur sept, La Fabrique est fermée depuis le 29 octobre dernier en raison de la crise sanitaire.

Toujours active, l'équipe du centre culturel-cinéma a souhaité tirer parti de cette situation et réaliser en interne d'importants travaux de rénovation, d'améliorations techniques et scéniques.

Elle a reçu pour ce faire le soutien du service informatique et des services techniques de la ville.

La salle de spectacle a été entièrement repeinte tout comme le hall et la galerie d'exposition, les installations électriques ont été modernisées et complétées, des supports d'éclairage ajoutés, de nouvelles liaisons techniques déployées entre la scène, la régie et la cabine, l'ensemble du bâtiment a été mis sous alarme...

Un espace salon a également été créé au fond de la salle pour accueillir les dédicaces, les conférences de presse, les tournages vidéo ou de petits spectacles.

Travaux réalisés à moindre coût avec beaucoup de réemploi de matériel (anciennes barres du grill technique, ancien écran cinéma...).

Il est à noter que depuis début janvier, plus de la moitié des agents du service culturel a été réaffectée dans d'autres services ou sur d'autres missions, en mairie, au CCAS, aux services techniques ou encore à l'accueil du centre de vaccination de Saint-Astier.

LA FABRIQUE
CENTRE CULTUREL • CINÉMA SAINT-ASTIER

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LA VILLE DE SAINT-ASTIER

L'enjeu a été de lifter l'identité visuelle et d'en définir rigoureusement les règles afin qu'elles soient maîtrisées, cohérentes et en phase avec les valeurs de la ville. Nous avons la volonté de créer une « griffe », un style graphique spécifique afin d'identifier l'ensemble des supports de communication.

La charte graphique avait vieilli et n'était plus adaptée en termes de lisibilité aux outils de communication numérique. Désormais, la ville dispose de principes de déclinaisons pour l'édition, la presse, sa communication digitale, la papeterie et sa signalétique qui affirment sa position.

Nous souhaitions conserver l'image de l'église et du pont, emblèmes forts de notre cité et donner une place centrale à la typographie qui compose le logo.

Pour cela, notre première intervention s'est portée sur la simplification du dessin du logotype, nous avons ensuite travaillé à une personnalisation de la typographie afin de permettre une utilisation transversale et simplifiée sur l'ensemble des formats, le bloc a été recomposé de façon plus compacte.

Le logo doit aussi être accompagné d'une charte graphique pour en expliquer l'utilisation, d'exemples de déclinaisons, de modèles de mise en page…

Un logotype sans déclinaison n'est rien. C'est la charte graphique qui va lui permettre d'exprimer toute son histoire et lui donner vie.

Un logo doit donc être accompagné d'un langage, d'une grammaire visuelle pour s'exprimer pleinement.

Voici quelques exemples avec l'identité visuelle que nous avons conçue.

BIENVENUE À CLARISSE

Depuis la mi-mars, la municipalité a accueilli une stagiaire, Clarisse, au sein de son équipe communication.

En dernière année de Master Langues Étrangères Appliquées (LEA) au Management Interculturel à l'université de Limoges, elle met ses connaissances à disposition de la mairie.

Après un premier stage en Malaisie dans le secteur privé, elle a souhaité revenir dans sa commune afin de découvrir les autres aspects de la communication et de la gestion de projet dans le secteur public.

La mairie lui a confié plusieurs missions qui s'inscrivent dans l'optique de dynamisation et valorisation du territoire.

Pour ce faire, elle travaillera et mettra en place différents projets autant sur le court que sur le long terme.

Pour elle, la communication est un élément primordial au sein de notre société. **« C'est lorsque nous communiquons que nous véhiculons une image. »**

Nouveau logo

Nouveau site web à découvrir prochainement

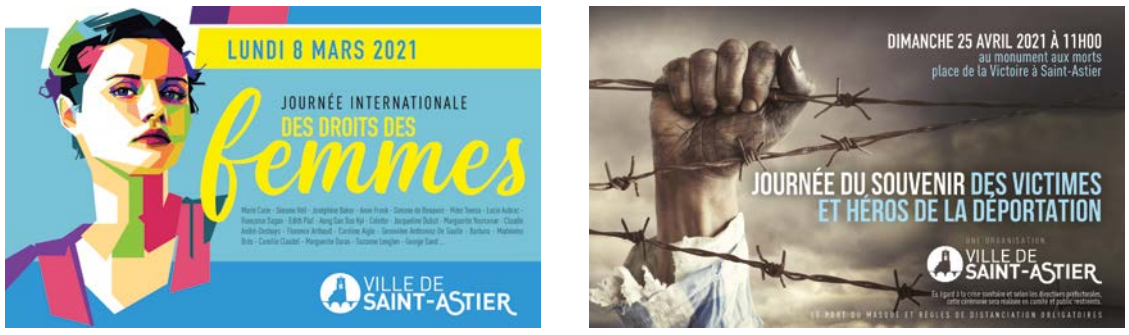

Bannières numériques illustrant les évènements, manifestations et informations de notre ville.

Campagne d'affichage

Guides des commerçants et des professionnels de santé

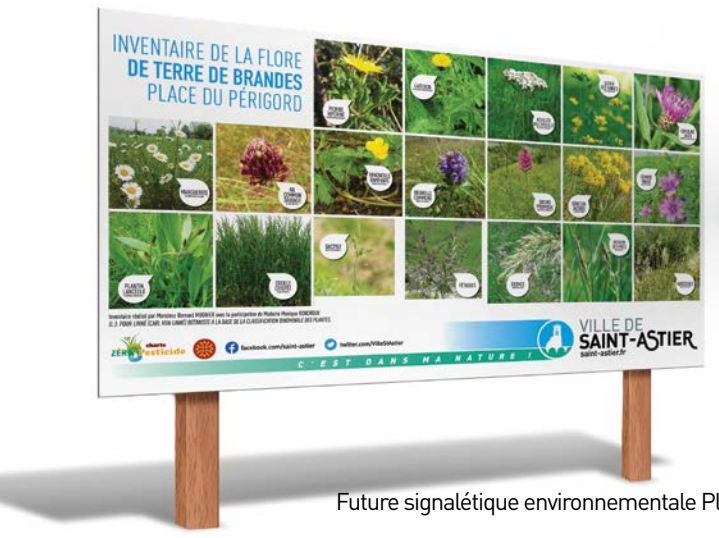

Future signalétique environnementale Place du Périgord

Future signalétique environnementale au Bois de Gimel

HUBERT PENCHAUD LE GÉNÉREUX

Monsieur PENCHAUD est né à Saint-Léon sur l'Isle, il a quitté la Dordogne en 1964 pour la région parisienne où il a exercé sa profession pendant 40 ans, ensuite il est revenu dans la maison familiale de son épouse en 2005.

Il a été élu pendant trois mandats en région parisienne. Très intéressé par la démocratie participative ainsi que le monde associatif qu'il fréquente depuis l'âge de 16 ans, il s'est tout naturellement investi dans l'associatif astérien à l'occasion de la Félibrée. Cet évènement lui aura permis de faire de nombreuses rencontres parmi les membres de l'équipe municipale dont Bernard Léger.

Contacté pour être référent de quartier, Hubert a aussitôt accepté.

Il participe également avec son épouse à la confection des décors de Noël.

Le jeudi matin à l'occasion du marché, Hubert PENCHAUD assure la conduite du minibus pour le transport des personnes âgées et à mobilité réduite.

Monsieur PENCHAUD a un très bon relationnel avec les habitants du quartier dont il s'occupe.

Son secteur couvre les lieux-dits de La Bassonie, Ferrière et parfois La Mouline. Il participe à la distribution des publications de la municipalité.

Pour lui « *les Matinales de quartier ont eu du succès* » *et il pense « qu'il faut renouveler cette opération, c'est un rapport direct avec les habitants et un moment privilégié d'échange avec Mme le Maire et les élus ».*

Il souhaiterait qu'il puisse y avoir plusieur Matinale par an dans chaque quartier.

Il déplore *que le fait d'être référent soit perçu par les habitants comme étant membre de la municipalité et d'être associé à la couleur politique de la majorité municipale.*

"Certaines personnes ont du mal à comprendre, je ne suis qu'un bénévole apolitique au service de ma commune."

Il regrette que les nouveaux arrivants ne se présentent pas aux proches voisins ou aux gens du village.

A la suite de sa demande, une charte des référents de quartier a été créée, elle sera bientôt présentée à l'ensemble des référents.

Enfin, il aimerait *"redynamiser le repas des voisins qui pour lui est un des moyens de tisser des liens, un moment de partage et de convivialité".*

Le référent est un bénévole. Il est le lien avec la municipalité.
Son rôle est de centraliser les suggestions, les remarques des habitants du quartier.

Il ne fait pas partie de la municipalité et n'a pas d'autres prérogatives.
A chaque référent est associé un élu qui est à son écoute.

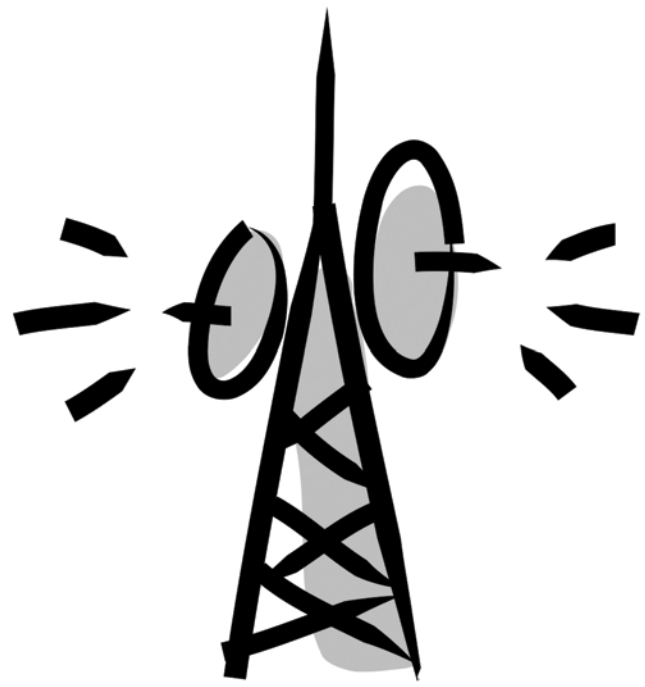

L'ANTENNE DE GRAINGALLET

La commune de Saint-Astier a été convoquée devant le Tribunal administratif de Bordeaux par une requête enregistrée en février 2021, un collectif de riverains vivant à Graingallet, représenté par un avocat Tourangeau demandait au juge des référés :

1°) de suspendre l'exécution de la décision tacite sur la demande de permis de construire, présentée par la société Towercast en vue de l'implantation d'un pylône autoportant d'une hauteur de 48,53 mètres.

2°) de mettre à la charge de la commune de Saint-Astier la somme de 2 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

En d'autres termes pour demander la suspension du permis de construire délivré en juillet 2019 au profit de la Société TOWERCAST en vue de l'implantation d'une antenne-relais TNT sur un terrain situé sur le lieu-dit Graingallet.

Il est regrettable de constater que les plaignants ne se soient pas présentés à l'audience.

Vendredi 5 mars, le Juge des référés a rejeté la requête des requérants.

Il convient de rappeler ici quelques éléments qui ont souvent été peu, voire pas du tout évoqués dans les médias. Cette installation se situe sur un terrain privé, un accord a été passé entre la société TOWERCAST et le propriétaire du terrain. (Ce dernier percevra des loyers de la part des opérateurs.)

Arrivée à saturation, l'antenne existante qui se trouve à proximité du terrain sur lequel doit être implantée une nouvelle antenne-relais n'est plus capable de remplir son rôle de relais ; d'où ce nouveau projet pour assurer la continuité du service public de la radio et la télédiffusion.

En ne donnant pas une suite favorable à ce projet, tout laisse à croire que l'ensemble des riverains de ce secteur, soit une partie de Montrem et de Saint-Astier serait privé de la réception de la TNT.

Pour défendre les intérêts de la collectivité, la municipalité a confié ce dossier a un cabinet d'avocats situé à Bordeaux, avec lequel elle travaille depuis 2014.

De plus en plus de recours au coût non négligeable sont diligentés contre les collectivités, Saint-Astier ne déroge pas à la règle. Ces dépenses représentent autant d'argent perdu qui ne pourra pas être utilisé au profit des Astériennes et des Astériens. Il est à déplorer que l'ignorance dans laquelle se trouvent un certain nombre de justiciables par rapport aux prérogatives d'une municipalité entraînent à la fois des dépenses et de l'énergie et au-delà de tout ceci un climat détestable totalement mal fondé.

Les pouvoirs du maire ne peuvent pas s'opposer à tout. En théorie : le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat, de la police municipale qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité publique et la salubrité. Mais, dans le cas de l'installation d'antennes-relais, il ne peut intervenir que s'il existe une insuffisance de la police spéciale des télécommunications.

La démonstration de cette insuffisance pourrait être par exemple les seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques, ce qui n'est pas le cas ici s'agissant d'une antenne-relais TNT.

La décision d'autoriser ou de refuser la demande ne peut se fonder que sur des motifs strictement urbanistiques, en d'autres termes, seule la réglementation de l'urbanisme peut être invoquée par le maire pour refuser une autorisation d'urbanisme portant sur une demande d'implantation d'antenne-relais. En ce qui concerne Saint-Astier, l'instruction des permis de construire n'est plus de la compétence de la municipalité mais du service instructeur de la communauté des communes (CCIVS).

Les plaignants ont été déboutés de leur référé-suspension et n'ont pas fait appel.

Il reste encore la procédure en annulation sur laquelle la commune est sereine quant à son issue.

Le jugement définitif devrait être rendu d'ici la fin de l'année.

UN RÉFÉRÉ LIBERTÉ CONTRE L'ARRÊTÉ DU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN CŒUR DE BOURG

Début janvier, la ville était convoquée devant le Tribunal administratif par une requête. **Un administré demande aux juges des référés l'annulation de l'arrêté sur le port du masque obligatoire dans le cœur de bourg et sur le marché.**

Pour mémoire, en novembre 2020, un arrêté, validé par le contrôle de légalité de la préfecture, portant obligation du port du masque dans un secteur défini de la ville ainsi que sur le marché a été pris par la municipalité.

Pour défendre au mieux les intérêts de la collectivité, la municipalité a confié ce dossier a un cabinet d'avocats situé à Bordeaux, avec lequel elle travaille depuis 2014. En effet, un dossier à présenter en défense devant le tribunal demande beaucoup de temps, de préparation, de recherche et de connaissance des lois.

A la demande du Tribunal, le plaignant a été débouté de sa demande et la commune sort encore une fois victorieuse de ce procès.

Un engagement communal, et intercommunal

Notre quotidien et le développement de notre commune dépend de plus en plus des décisions prises à l'échelon communautaire, aussi il nous apparait essentiel de vous rendre compte des actions de la communauté de communes Isle Vern Salembre (CCIVS) à laquelle nous appartenons au même titre que de celles conduites par la commune.

Notre action à l'échelle de la communauté de communes :

Même si seulement 2 d'entre nous sommes élus communautaires (Daniel BENOIST et Joelle LAGORCE), nous sommes tous impliqués au sein de commissions de la communauté de communes. Implication essentielle dans la mesure où notre communauté de communes la CCIVS gère de nombreuses compétences : Voirie, école, périscolaire, urbanisme, Economie, Social, Tourisme,..... Qui touchent notre quotidien.

Le projet de création de Maison de Services aux publics que nous avions présenté lors de la dernière campagne va se concrétiser. Le conseil communautaire vient de décider la création d'une Maison France Service qui sera située à SAINT ASTIER. Cette Maison de Service aux publics permettra de vous accompagner dans vos démarches administratives devenues bien souvent complexes avec la dématérialisation.

Nous participons aussi activement à la réflexion autour du projet de création d'un centre de santé public. Centre de santé qui permettra de répondre à l'absence de médecins traitants pour un nombre toujours plus croissant d'entre nous. Ce centre de santé accueillera des médecins salariés, statut de plus en plus recherché par les professionnels de santé aujourd'hui. Ce centre de santé sera complémentaire de la Maison de Santé de Saint Astier qui comme tout le monde a pu le constater, peine à accueillir de nouveaux médecins libéraux.

Notre action à l'échelle de la commune

Nous nous efforçons de participer et d'être force de propositions lors des différentes commissions lorsque celles-ci ont lieu.

Lors du dernier conseil municipal ou a été présenté le Rapport d'orientation budgétaire, et ou notre mairesse a fait état de dynamisme et d'efficacité. Nous avons émis des réserves sur l'efficacité de cet élan qualifié de dynamique lorsque l'on sait que la commune enregistre une baisse de la population de près de 100 habitants au dernier recensement alors que d'autres communes de notre bassin de vie que sont NEUVIC et SAINT LEON enregistrent une croissance de leur population ; que certaines de ces communes ouvrent de nouvelles classes alors qu'à SAINT ASTIER nous sommes confrontés à des fermetures.

Comment parler d'élan dynamique quand notre tissu commercial se restreint inéluctablement, que notre camping est en déclin permanent,... Tout cela atteste d'une perte d'attractivité évidente de notre commune qui a de nombreuses conséquences négatives.

Comme lors du précédent mandat, par l'intermédiaire du compte face Book et du blog de l'association SAAD nous nous efforçons de continuer à vous informer, sur notre actualité Astérienne et sur les projets et priorités qu'il nous paraitrait important de développer pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Face Book : https://www.facebook.com/saintastier2020
Blog : https://www.wmaker.net/saad/

Les élus de l'opposition :
Constructifs et vigilants à la préservation des intérêts des Astériens

Daniel BENOIST - Claudine BOISSEL - Daniel GILLET - Thierry GOUSSARD
Joëlle LAGORCE - Jacques POTHIER - Isabelle ROBINET.

Les élus de la majorité

Chère Astériennes, Cher Astériens,

Le premier trimestre est toujours primordial pour notre collectivité, puisqu'il s'agit des orientations budgétaires ainsi que du vote du budget donnant ainsi les grandes lignes de travail pour notre cité.

A cet effet, nous remercions I.BONNET, Directrice Générale des Services, M.H. VIEILLECROZE, comptable et Bruno de VENÇAY Inspecteur Divisionnaire des dépenses publiques pour leur accompagnement et leur travail sans faille.

Depuis 2014, c'est donc le huitième budget que nous élaborons pour le bien commun et dans l'intérêt de tous les astériens. Un budget sincère dans lequel nous retiendrons un coup de pouce pour le pouvoir d'achat avec la baisse de 3% du taux du foncier communal bâti et non bâti, une baisse de la dette de 4 143 569 €, un investissement de 1 344 774 € pour 2021, sans recours à l'emprunt et 7 273 866 € pour le fonctionnement.

Le groupe de l'opposition a voté contre les budgets de fonctionnement et d'investissement et également contre les subventions aux associations.

11% sera le montant de la baisse des impôts communaux depuis 2019 alors que la Communauté des Communes (CCIVS), soutenue par D. BENOIST et son groupe, aura augmenté son taux de foncier bâti de + 104,71 % et son taux de foncier non bâti de + 15, 77 % depuis 2017.

Pour la huitième année consécutive et malgré nos suggestions, le groupe de l'opposition n'émet aucune proposition. Il se contente tout au moins, lors des commissions, de quelques questions approximatives mais préfère de loin le mutisme.

En revanche, nous constatons une grande difficulté de compréhension de leur part dans de nombreux dossiers : le recensement 2020, le rôle de la maison de santé et son plan de financement, le monde entrepreneurial, les investissements au camping, le pouvoir d'achat des astériens, la crise sanitaire et ses diverses obligations dont le port du masque, la réorganisation des services techniques, les compétences transférées à la Communauté des Communes ainsi que leurs attributions de compensations financières, le dynamisme de la commune etc...

Enfin bref, tout porte à croire que cette incompréhension doublée d'amateurisme, de fanatisme et de mauvaise foi évidente les conduit à écrire et colporter de très nombreuses fausses informations afin d'assouvir leur soif de politique politicienne ce qui est en totale opposition avec la politique de l'intérêt général qui est la nôtre.

Soyez toujours vigilants et méfiants sur l'ensemble de leurs propos écrits sur leurs flyers distribués dans vos boîtes aux lettres, sur les réseaux sociaux, ou bien dans cette revue. Les romains disaient " Ils condamnent ce qu'ils ne comprennent pas".

Depuis 13 mois, l'accompagnement et l'organisation des services de la municipalité pour vous aider à affronter cette pandémie est incontestable, la gestion des inondations, la retransmission en direct des conseils municipaux, l'information, le soutien au monde économique et associatif, la vitalité du marché, la sécurité, la protection de l'environnement et l'embellissement de la ville, le petit patrimoine, l'offre de santé, la rénovation des structures sportives et culturelles, les commémorations, sont des preuves irréfutables de la compétence, des actions et du travail effectués par les élu(e)s de la majorité aux côtés de Madame le maire Elisabeth Marty.

Enfin cette nouvelle Gazette qui démontre le dynamisme de notre commune accrédite notre volonté politique de porter haut et fort Saint-Astier.

VISIOCONFÉRENCE

CONSEIL MUNICIPAL

EN DIRECT sur la chaine YouTube Mairie de Saint-Astier

VILLE DE SAINT-ASTIER

Réglement disponible en mairie

SAINT-ASTIER

7ÈME CONCOURS

des maisons & villages fleuris

Offrons mille couleurs à la ville de Saint-Astier !

Le concours des maisons et villages fleuris réunit les passionnés comme les jardiniers en herbe autour de leur passion commune. Sur le thème « Les plus beaux jardins fleuris avec mention spéciale pour les plus beaux rosiers ». **À vos outils, prêts ? Plantez !**

LES INSCRIPTIONS POUR PARTICIPER SONT OUVERTES JUSQU'AU 21 MAI

1er prix : 1 ginko biloba + 2 entrées aux Jardins d'Erignac
2ème prix : 2 rosiers + 1 coffret gourmand
Du 3ème au 5ème prix : 1 rosier
Pour tous les participants : fleurs ou bulbes + cadeau surprise
Mention spéciale : 2 rosiers + 2 entrées au Jardin de l'imaginaire

REMISE DES PRIX LE SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 À 18H.

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER JUSQU'AU 21 MAI 2021

À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE OU PAR COURRIER À L'ADRESSE : CONCOURS DES MAISONS ET VILLAGES FLEURIS HÔTEL DE VILLE • 2, AVENUE JULES FERRY • BP 75 • 24110 SAINT-ASTIER

Nom..... Prénom.....

Adresse .....

Courriel .....@.....

Téléphone .....

Catégorie choisie :

☐ Maison fleurie avec jardin ou cour
☐ Balcon, fenêtre
☐ Extérieur de la propriété sur le domaine public (rue ou quartier)
☐ Mention spéciale : «les plus beaux rosiers»

Bulletin d'information municipal édité par la mairie de Saint-Astier • Directrice de la publication : Élisabeth Marty • Conception et mise en pages : DIAGONALE Saint-Astier • Comité de rédaction : Bernard Léger, Christiane Perrin,Thierry Amalric,Cendrine Villepontoux,Catherine Rousseaux, Philippe Jean-Marie, Frédéric Blanchet, Agnès Dutreuil, Isabelle Bonnet, Clarisse Rotrou, Jean-Bernard Martin et Michel Mondoux • Photos sauf mentions spéciales © Istock- © mairie de Saint-Astier • Impression : IOTA Saint-Astier • Diffusion 3 000 exemplaires imprimés dans un atelier certifié Imprim'Vert sur papier labélisé issu des usines de Condat-Le-Lardin (24) - **Ville de Saint-Astier - 2, avenue Jules Ferry - 05 53 02 42 80 - www.saint-astier.fr**